

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE**COMpte RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 20 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 20 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison du Temps Libre, en session ordinaire, sous la présidence de Dominique **FOREST**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI** Anita, **BARREAU** Dany, **BRÉBION** Jeanne-Marie, **CLÉMOT** Isabelle, **DUCOS** Véronique, **LODI** Aude, **OURY** Cécile, Messieurs **BLOT** Michel, **CAYE** François-Guillaume, **COUÉ** Philippe, **DAVINROY** Gérard, **DELEPIERRE** Laurent, **DULONG** Jean-Jacques, **FOREST** Dominique.

Absents excusés : Mmes **DESLANDES** Véronique, **LE TENNIER** Valérie, MM. **BINET** Patrice, **KÉRÉBEL** Philippe, **PERRAULT** Jérôme.

Convocation du 10 juillet 2020	Date d'affichage : sous huitaine
Nombre de conseillers en exercice : 19	Secrétaire de séance : BARREAU Dany
Nombre de conseillers présents : 14	Nombre de procurations : 5

Procurations : **DESLANDES** Véronique à **BLOT** Michel,
LE TENNIER Valérie à **BRÉBION** Jeanne-Marie,
BINET Patrice à **FOREST** Dominique
KÉRÉBEL Philippe à **DELEPIERRE** Laurent,
PERRAULT Jérôme à **DULONG** Jean-Jacques.

2020-54**Adoption du dernier compte-rendu**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le procès-verbal du dernier Conseil Municipal (22 juin 2020).

2020-55**Commission Communale des Impôts Directs
Désignation des délégués titulaires et suppléants**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), il est prévu la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. Celle-ci est composée :

- ✚ Du Maire ou d'un Adjoint Délégué, Président de la Commission,
- ✚ De 8 Commissaires titulaires et 8 Commissaires suppléants.

Les Commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;

- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la Commission.

La durée du mandat des Membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire présente la liste suivante :

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales ⁽¹⁾
1	CLEMOT	Isabelle	29-mai-69	8bis Rue Armand Brousse ST MELAINE / A	TF/TH
2	BREBION	Jeanne-Marie	23-août-58	8 Impasse de la Saulaie ST MELAINE / A	TF/TH
3	BARREAU	Dany	19-févr.-75	2 bis route des Refoux ST MELAINE / A	TF/TH
4	CAYE	François-Guillaume	25-mai-74	32 rue Armand Brousse ST MELAINE / A	TF/TH
5	PIONNEAU	Bernard	15-mars-52	26 rue Armand Brousse ST MELAINE / A	TH
6	PECOT	Jean-Jacques	9-juin-67	7 Impasse de la Prée des Noues ST MELAINE / A	TF/TH
7	DHEILLY	Nathalie	12-mars-72	7 rue Armand Brousse ST MELAINE / A	TF/TH
8	KURTZ	Gérard	22-févr.-52	12 route des Refoux ST MELAINE / A	TF/TH

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales ⁽¹⁾
1	BLOT	Michel	15-mars-64	09 rue des Prés Hauts ST MELAINE / A	TF/TH
2	COUÉ	Philippe	4-août-65	18 route des Refoux ST MELAINE / A	TF/TH
3	RAYOT	Laurence	13-août-71	12 rue Armand Brousse ST MELAINE / A	TH
4	FALLOURD	Bruno	23-nov.-59	7 Chemin de Haute Perche ST MELAINE / A	TF/FH
5	VIGAN	Mickaël	19-févr.-78	18 Rue Armand Brousse ST MELAINE / A	TF/TH
6	GUINARD	Richard	10-avr.-54	48 Rue armand Brousse ST MELAINE / A	TF/TH
7	THOMAS	Bernard	21-nov.-59	8 Chemin de l'Ecotière ST MELAINE / A	TF/TH
8	LEGER	André	3-juil.-55	14 Rue des Noues Blanches ST MELAINE / A	TF/TH
9	MICHALIK	Didier	20-avr.-47	04 rue des Noues Blanches ST MELAINE / A	TF/TH
10	VELLEINE	Philippe	28-juin-60	19 route du Grand Clos ST MELAINE / A	TF/TH
11	DAVINROY	Gérard	20-déc.-61	22 rue de la Justicion ST MELAINE / A	TH
12	LODI	Aude	18-févr.-75	09 rue des Hauts de l'Aubance ST MELAINE / A	TF/TH

(1) TH : Taxe d'Habitation - TF : Taxe Foncière



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette liste et autorise Monsieur le Maire à la faire parvenir aux services concernés.

2020-56

Désignation d'un Élu référent Sécurité Routière

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Préfet de Maine-et-Loire soulignant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes et invitant chaque Conseil Municipal à désigner un élu-référent sécurité routière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par vote à main levée adopté à l'unanimité, désigne :

 Madame Dany **BARREAU** comme élu-référent titulaire sécurité routière de la commune,
 Monsieur Philippe **COUE** comme élu-référent suppléant sécurité routière de la commune,
 Celui-ci est chargé de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure, prévention, animation) et de proposer au Conseil Municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées et les bénévoles, puis de piloter leur mise en œuvre.

Il participe aux réunions et aux actions de formation mises en place par la sécurité routière pour le réseau des élus-référents du département et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière.

L'élu-référent présente chaque année au Conseil Municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

2020-57

Location de la Maison du Temps Libre et du matériel Communal Tarifs 2021

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la Maison du Temps Libre et du matériel de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Commune	Hors-Commune
	2021	2021
Association 1 journée	Gratuité	917 €
Association jour supplémentaire ⁽¹⁾		459 €
Fête de famille – Anniversaire - Mariage 1 jour	196 €	917 €
Fête de famille – Anniversaire - Mariage 2 jours	291 €	1 376 €
Vin d'honneur – Réunion	99 €	279 €
Manifestation à caractère culturel	392 €	917 €
Nettoyage de la M.T.L.	267 €	267 €
Cautions	1 225 €	1 225 €
Chaises	0,50 €	0,50 €

(1) : le tarif s'entend par jour à compter du 2^{ème} jour (une location de 2 jours sera facturée : 1 376 €, une de 3 jours : 1 835 €, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux tarifs ci-dessus.

2020-58

Maison Communale

Révision du loyer à compter du 1^{er} août 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 24 juin 2019 qui fixait le loyer de la maison communale (562,65 €) en fonction de l'indice de référence des loyers qui était de 129,03 pour le 4^{ème} trimestre 2018.

L'indice du 4^{ème} trimestre 2019 étant de 130,26, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant du nouveau loyer à 568,01 € (soit + 0,95 %) à compter du 1^{er} août 2020.

2020-59

Finances Communales Modifications budgétaires n°01/2020

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le budget primitif 2020 comme suit :

Nature	Article / Opération	Fonctionnement		Investissement	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
Attribution de compensation ⁽¹⁾	739211	8 500 €			
Virement à la section d'investissement ⁽²⁾	023	- 8 500 €			
Virement de la section de fonctionnement	021				- 8 500 €
Aménagement de l'Aubance ⁽³⁾	21538 / 6610			51 000 €	
Projets futurs ⁽⁴⁾	21318 / 6120			- 53 000 €	
Travaux de voirie ⁽⁴⁾	2151 / 8300			- 6 500 €	
		- €	- €	- 8 500 €	- 8 500 €

(1) : Versement de la part 2 de l'attribution de compensation

(2) : Réduction du virement vers l'investissement

(3) : solde des travaux d'aménagement de l'Aubance

(4) : Diminution des crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux modifications budgétaires ci-dessus.

2020-60

Indemnités des Élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de 5 Adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux Adjoints et à un Conseiller Municipal Délégué ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des Élus Locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 2 119 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire ne peut dépasser 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant que pour une commune de 2 119 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Adjoint et d'un Conseiller Municipal titulaire d'une délégation de fonction ne peut dépasser 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 2 119 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Conseiller Municipal ne peut dépasser 6,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de voter une indemnité pour l'exercice du mandat de Conseiller Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, d'Adjoints, de Conseiller délégué et de Conseillers Municipaux comme suit :

Nom - Prénom	Fonction	Indice retenu	Taux appliqué	Montant mensuel
FOREST Dominique	Maire	Indice brut terminal	45,41 %	1 766,18 €

Nom - Prénom	Fonction	Indice retenu	Taux appliqué	Montant mensuel
BRÉBION Jeanne-Marie	1 ^{ère} Adjointe	Indice brut terminal	17,42 %	677,53 €
DULONG Jean-Jacques	2 ^{ème} Adjoint	Indice brut terminal	17,42 %	677,53 €
CLÉMOT Isabelle	3 ^{ème} Adjointe	Indice brut terminal	17,42 %	677,53 €
KÉRÉBEL Philippe	4 ^{ème} Adjoint	Indice brut terminal	8,71 %	338,77 €
LE TENNIER Valérie	5 ^{ème} Adjointe	Indice brut terminal	17,42 %	677,53 €

Nom - Prénom	Fonction	Indice retenu	Taux appliqué	Montant mensuel
DELEPIERRE Laurent	Conseiller délégué	Indice brut terminal	8,71 %	338,77 €

Nom - Prénom	Fonction	Indice retenu	Taux appliqué	Montant mensuel
ASSANI Anita	Conseillère Municipale	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
BINET Patrice	Conseiller Municipal	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
BARREAU Dany	Conseillère Municipale	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €

BLOT Michel	Conseiller Municipal	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
CAYE François-Guillaume	Conseiller Municipal	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
COUÉ Philippe	Conseiller Municipal	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
DAVINROY Gérard	Conseiller Municipal	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
DESLANDES Véronique	Conseillère Municipale	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
DUCOS Véronique	Conseillère Municipale	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
LODI Aude	Conseillère Municipale	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
OURY Cécile	Conseillère Municipale	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €
PERRAULT Jérôme	Conseiller Municipal	Indice brut terminal	1,50 %	58,34 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-40 en raison d'une erreur matérielle (problèmes d'arrondis).

2020-61

Ressources Humaines

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs scolaires sont en hausse et qu'il est prévu pour la rentrée scolaire 2020 une ouverture de classe.

Afin de pouvoir palier à cette augmentation, il propose de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (27,50/35^{èmes}) à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le tableau des effectifs s'établit donc comme suit à compter de cette date :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Postes pourvus	Dont TNC ⁽¹⁾
Filière administrative				
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	Attaché territorial	1	1	0
Attaché Territorial	Attaché territorial	1	0	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Filière technique				

Adjoint Technique territorial	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	6	6	5
Filière animation				
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	7	6	5
Filière culturelle				
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
(1) : Temps Non Complet		19	17	10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette création de poste et autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer l'ensemble des documents relatifs à celle-ci.

Questions diverses

- 🚦 Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier de demande d'installation d'un Food truck aux abords de l'Aubance.
- 🚦 Isabelle **CLEMOT**, Adjointe en charge du bulletin communal, explique au Conseil Municipal les changements décidés par la Commission Communication concernant le Fil de l'Aubance (périodicité de distribution, thématiques abordées, etc.).